

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne suis absolument pas d'accord avec l'allusion que le député vient de faire à Mirabel, qui s'avère être un superbe aéroport capable de très bien servir les Canadiens. Il existe un problème plus important dans la région de Toronto, parce que le gouvernement provincial a, après avoir participé aux décisions concernant l'emplacement de l'aéroport de Pickering, décidé de ne pas l'achever.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** A ce moment-là, nous avons déjà dépensé la plus grosse partie de l'argent dont parle le député pour acheter le terrain nécessaire à l'aéroport. Nous n'avions pas prévu cet étrange et rapide changement de position du gouvernement ontarien et nous n'en n'avions pas tenu compte dans nos plans. Les coûts actuels sont indispensables pour conserver le terrain et finir de l'acheter. Nous avons l'intention de conserver ce terrain, en tout cas pour le moment, car, selon tous nos chiffres, il est nécessaire d'avoir dans la région de Toronto d'autres services aériens qui ne peuvent être assurés à Malton pour le moment, ce qui cause de grosses difficultés pour toute cette région.

**M. Stevens:** Le secrétaire parlementaire du ministre, il y a dix jours encore, a dit à la Chambre que le trafic aérien ne s'était pas beaucoup accru à Toronto en 1975, or le ministre semble dire aujourd'hui qu'il y aurait des problèmes de capacité à Toronto; peut-il nous assurer qu'il ne va pas utiliser cette mauvaise excuse d'une limitation de la capacité aéroportuaire à Toronto pour détourner le trafic aérien sur Mirabel afin de sauver cet éléphant blanc.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait fait consigner au compte rendu qu'il ne s'attendait pas à des difficultés de circulation aérienne dans la région de Toronto dans les jours à venir. Un beau jour, il regrettera ces propos. Le fait est que, si l'expansion qu'on prévoyait pour 1975 d'après l'expérience passée n'a pas été aussi importante que prévue en raison des conditions économiques, la circulation aérienne à Toronto était quand même à la fin de l'année plus élevée qu'on ne l'avait prévu il y a quelques années pour cette période précise. En fait, un véritable problème de capacité se posera bientôt dans la région de Toronto. Je vais devoir chercher de nombreux moyens pour le régler et réduire au maximum les inconvénients qui seront causés par les voyageurs empruntant l'aéroport de Toronto. Il faudra peut-être détourner des vols vers d'autres aéroports afin de réduire le trafic à Toronto. La décision de la province de l'Ontario ne me laissera pas d'autre choix.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stevens:** Étant donné ce que vient de dire le ministre, je lui demande s'il veut bien répondre par oui ou par non à la question suivante: Pouvons-nous espérer que rien ne sera entrepris à l'emplacement du futur aéroport de Pickering pour le mettre en service avant au moins 1980? En ce qui concerne le gouvernement d'Ottawa, le ministre peut-il nous dire ce qu'il a discuté avec les dirigeants de l'Ontario puisqu'il se déclare si déçu par leur attitude?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, nous avons en effet discuté de ce problème avec le gouvernement ontarien. A moins de changement, le terrain de Pickering a été fermement choisi. Un problème se pose. En effet, même si l'on donne très bientôt le feu vert à la construction de l'aéroport, il se pourrait qu'un délai s'écoule entre le commencement et la

### Questions orales

fin des travaux, au cours duquel il y aurait des problèmes de circulation dans la région de Toronto. Telle est notre opinion, et elle s'appuie sur des données qui n'ont pas été contredites pour autant que je sache. C'est en fait la question fondamentale; les chiffres sont là; ce sont des chiffres que nous avons publiés au sujet de la circulation et personne ne s'y est opposé. En conséquence, nous explorons tous les moyens possibles, mais nous ne sommes pas disposés à décider la construction d'un aéroport, si le gouvernement provincial n'est pas prêt, pour sa part, à construire les routes et autres infrastructures nécessaires, en général, aux abords d'un aéroport. Quant à savoir si nous changerons éventuellement d'attitude, je ne tiens pas à faire de prévisions à ce sujet.

\* \* \*

● (1200)

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### LA LETTRE DU GÉNÉRAL DARE—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À SA DÉCLARATION RELATIVE AUX SYMPATHISANTS SÉPARATISTES

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Mercredi dernier, le très honorable représentant a démenti que le général Dare aurait, dans sa lettre de février proposé d'appliquer des directives spéciales au Parti Québécois. Il a en effet déclaré:

Ceci s'applique, je le répète, aux libéraux, aux progressistes conservateurs, aux membres du Parti Québécois, aux membres du Parti Crédit Social du Canada, ou à ceux qui ne militent dans aucun parti politique.

Le premier ministre pourrait-il, dans ces conditions, nous donner des éclaircissements sur la déclaration contenue dans la lettre du général Dare, que voici:

En conséquence, on ne peut s'attendre à ce que le service de sécurité fournisse des renseignements sur les examens de sécurité aux sous-ministres et aux directeurs d'organismes conformément aux directives relatives aux «sympathies, associations et activités séparatistes...»

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si le député lit plus loin il verra dans le paragraphe suivant que le général semble incertain des conclusions à tirer parce qu'il demande que le groupe de sécurité étudie la question.

**M. Lawrence:** Pourquoi ne pas déposer la lettre?

**M. Paproski:** C'est une note de service en provenance du cabinet du premier ministre!

**M. Trudeau:** Le *Sun* semble avoir oublié cette partie de la lettre.

**M. Sharp:** C'est du journalisme sélectif.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne trouve pas le paragraphe en question. Le fait est que, comme le solliciteur général l'a, je pense, bien expliqué hier, le général Dare n'était pas très sûr des conclusions qu'il pouvait tirer de la décision du cabinet. Il énonçait cette dernière, puis demandait qu'on la renvoie aux responsables pour être débattue. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques jours, je pense qu'il a commis une erreur involontaire qui eût été rectifiée au comité si la lettre avait été traitée de la façon normale au lieu d'être communiquée subrepticement à la presse. Bien entendu, je suis encore très troublé par cet aspect de la question qu'une lettre entre le principal agent de sécurité et son second ait été transmise à la presse. En outre, je crois que chaque député devrait se préoccuper du